

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE AVEC OU SANS SON CLD?

Conservé ou aboli le CLD? Dans la foulée du Pacte fiscal transitoire, tel est le choix déchirant qu'ont dû faire les MRC après s'être vu imposer une réduction de 60 % du financement gouvernemental. Marché Municipal présente ici l'exemple des MRC de Bécancour et de L'Érable qui, si elles ont opté pour des avenues différentes, ont cependant toutes deux agi dans le meilleur intérêt de leur communauté.



M. Daniel Béliveau
Directeur général de la MRC
et du CLD de Bécancour

BÉCANCOUR : UN CLD RECENTRÉ

Au moment de l'annonce du Pacte fiscal transitoire à l'automne dernier, une vaste démarche de réflexion avait déjà été entreprise par la MRC de Bécancour quant à ses besoins en matière de développement économique. Qu'à cela ne tienne, il a été décidé de sauter sur l'occasion pour recentrer les activités du CLD autour des enjeux jugés prioritaires par le milieu.

« Dans notre région, ce qui ressortait constamment, c'est qu'il fallait renforcer le soutien aux entrepreneurs dans leurs projets. C'est donc dans cette orientation que nous avons amorcé nos actions », déclare le directeur général de la MRC et du CLD de Bécancour, M. Daniel Béliveau.

Le défi était important, car il fallait y arriver avec deux employés en moins et un financement réduit d'un peu plus de 200 000 \$. Parmi les actions à entreprendre, il a fallu procéder à une révision des règlements généraux et de la composition du conseil d'administration. Auparavant formé de cinq élus municipaux, le nouveau conseil d'administration n'en compte maintenant plus que deux, auxquels se sont ajoutés sept représentants du milieu des affaires. « La MRC fournit au CLD les grandes orienta-

tions du développement économique. C'est à partir de cette vision que le CLD établit son plan d'action, et ce, en fonction des besoins des entrepreneurs », indique M. Béliveau.

Dorénavant, l'aide allait cibler les entreprises en développement, soit celles de 0 à 5 ans. L'intervention du CLD vise à les soutenir concrètement dans leurs décisions d'affaires de manière à favoriser leur réussite. « Forcément, la coupe budgétaire fait en sorte que nous devons diminuer l'aide financière offerte aux entreprises. D'un autre côté, nous avons d'autres partenaires qui offrent déjà leurs services à cet égard. Maintenant, nous nous concentrons sur l'accompagnement des entrepreneurs dans leurs décisions stratégiques ».

GUICHET UNIQUE

Dans la MRC de Bécancour, une demande revenait régulièrement de la part des entrepreneurs, soit celle d'avoir accès à un guichet unique. Ce qui fut fait avec la création d'Entreprendre Bécancour. Ce nouveau service permet d'accompagner une personne qu'elle en soit à l'étape d'une idée de projet en entrepreneuriat, en démarrage ou en développement de son entreprise.

Le CLD se charge alors de mobiliser tous les acteurs de l'entrepreneuriat de la MRC de Bécancour afin de maximiser le succès du projet. Les partenaires qui se sont joints à Entreprendre Bécancour sont nombreux et comprennent : le Carrefour jeunesse emploi (CJE) du comté

de Nicolet-Yamaska et de la MRC de Bécancour, la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec, la Commission scolaire de la Riveraine, Emploi-Québec, la SADC de Nicolet-Bécancour et les autres partenaires financiers.

« Nous avons eu une excellente réponse depuis que nous avons mis en place ces changements. Étant bien ancrés dans les besoins du milieu, nous avons confiance en notre vision d'avenir », affirme M. Béliveau. Celui-ci ajoute que si le CLD a été maintenu, il est cependant question d'en changer le nom afin de justement « bien refléter la nouvelle réalité ».

MRC DE L'ÉRABLE

De son côté, la MRC de L'Érable a pris la décision opposée, soit d'abolir son CLD et de rapatrier ses services au sein de son organisation. Avec une coupure de 310 000 \$ sur un budget de 520 000 \$, le directeur général Rick Lavergne estime que la MRC n'avait pas d'autre choix que de procéder ainsi. Quatre employés ont donc dû être remerciés. « Il fallait optimiser les ressources, éviter les doublons et s'assurer de tout faire pour gagner en efficacité ».

Si l'organigramme a été revu, la MRC a cependant vu à conserver les comités stratégiques où siègent une cinquantaine de personnes, dont des entrepreneurs et, minimalement, un élu par comité. Ainsi, ce sont les élus qui prennent les décisions, en étant toutefois branchés sur la réalité.

Les principaux services sont encore offerts comme le développement des affaires, le soutien technique aux entreprises existantes et en démarrage, de même que la recherche d'aide financière. Toutefois, comme à la MRC de Bécancour, il a fallu faire des choix. Dans la MRC de L'Érable, la priorité a été donnée aux secteurs névralgiques que sont l'agroalimentaire et le manufacturier.

IMAGE DE MARQUE

Pour ce faire, la MRC de L'Érable a créé Développement économique de L'Érable. Celle-ci doit être vue, non pas

comme une nouvelle entité à part, mais comme une sorte d'image de marque à l'intention des entrepreneurs qui pouvaient ne pas être familiers avec le fait de travailler avec le milieu municipal. « Le nouveau véhicule de communication nous offre de multiples possibilités. Nous avons toujours cru au développement économique sous toutes ses facettes et nous poursuivons dans cette voie », explique M. Lavergne.



M. Rick Lavergne
Directeur général de la
MRC de l'Érable

Si certains fonds, comme celui pour l'économie sociale et les jeunes promoteurs ont été abandonnés, plusieurs autres ont été maintenus, comme le Fonds local d'investissement, le Fonds local de solidarité, le Fonds agroalimentaire de L'Érable.

Développement économique de L'Érable doit être vue comme une sorte d'image de marque à l'intention des entrepreneurs qui pouvaient ne pas être familiers avec le fait de travailler avec le milieu municipal.

COUPURE PARAMÉTRIQUE

La coupure a fait d'autant plus mal dans la MRC de L'Érable que celle-ci compte plusieurs municipalités dévitalisées. À cet égard, celui qui est également président de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) trouve regrettable la coupure paramétrique imposée à l'ensemble des CLD du Québec, peu importe leur situation financière.

Pour ce qui est du prochain Pacte fiscal, il espère qu'il sera d'une durée d'au moins quatre à cinq ans, afin de ne plus vivre de telle mésaventure et de permettre aux MRC de penser leur développement à long terme. **M**